

VOSGES

Tourmente judiciaire autour des éoliennes de Belfays

Le parc éolien du bois de Belfays est au cœur de problématiques judiciaires. Une enquête est en cours suite à un signalement du maire de Saâles et une plainte contre X, pour prise illégale d'intérêt, a été déposée par une association anti-corruption. Des Vosgiens seraient visés par cette plainte.

Depuis plusieurs années déjà, le parc éolien du bois de Belfays fait grincer des dents. Le site, inauguré en 2018 et implanté à cheval sur le Bas-Rhin et les Vosges, se compose de dix éoliennes dont huit rien que sur le territoire vosgien (Châtas et La Grande-Fosse, les deux dernières étant installées à Saâles).

Le projet a été présenté comme un investissement écologique et surtout très intéressant sur le plan financier. Sauf que de nombreuses personnes remettent en cause ce dernier aspect, le maire

de Saâles, Romain Mangenet, en tête. « Dans le cadre de la société d'économie mixte (SEM), pas le moindre dividende ne nous a été versé » explique l'édile, ajoutant qu'il avait constaté d'autres problématiques qui l'ont fait bondir. L'élus déclare qu'il a constaté « diverses anomalies », notamment dans la gestion de cette fameuse SEM, relevant du domaine judiciaire. « Il y a des irrégularités qui relèvent du Code général des collectivités territoriales et du Code du commerce », affirme Romain Mangenet qui, suite à ce constat, a pris des décisions radicales.

Le premier magistrat alsacien a ainsi effectué un signalement auprès du procureur de la République de Saverne, mais il a aussi alerté la Chambre régionale des comptes du Grand Est et le sous-préfet de Molsheim. Des initiatives qui se sont révélées payantes puisqu'une enquête judiciaire est en cours. Cette dernière est menée par la brigade de recherches

de Molsheim.

Plainte pour prise illégale d'intérêt

Et comme s'il fallait une seconde couche, l'association Anti-corruption « AC !! », menée par Marcel Claude, a également déposé une plainte contre X pour prise illégale d'intérêt, cette fois-ci auprès de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Strasbourg.

En effet, des habitants de Saâles, mais aussi de Châtas, La Grande-Fosse et Grandrupt ont contacté l'association pour dénoncer eux aussi « des anomalies » dans ce projet éolien. Cette seconde initiative judiciaire n'en est qu'à ses balbutiements, mais Marcel Claude affirme qu'il possède « des éléments solides » à l'encontre de certains décideurs et élus vosgiens qui ont pris part à la concrétisation de ce projet.

« Nous n'avons rien contre l'éolien tant qu'il se fait exclusive-



Le parc éolien du bois de Belfays est composé de dix éoliennes, dont huit sur le territoire vosgien. Photo d'archives VM/Jérôme HUMBRECHT

ment dans une approche positive pour l'environnement et dans l'intérêt de la population. Mais il ne faut surtout pas que ce genre de projet soit porté afin d'enri-

chir des décideurs... Un élu est là pour servir et non pas pour se servir ! », conclut Marcel Claude.

Sergio DE GOUVEIA